

ULB Avant-propos

Avant-propos: les politiques publiques

- Début années '70: crise économique et montée massive du chômage.
- °Politique d'austérité économique destinée à rétablir l'équilibre des finances publiques → désinvestissement de l'Etat dans les fonctions collectives.
- Développement d'activités non marchandes au service de la collectivité dont la gestion n'était plus prise en charge par l'Etat, mais auxquelles l'Etat a apporté son soutien par
 - l'installation de procédures de reconnaissance et d'agrément,
 - l'adoption de mesures de subventionnement fonctionnel et
 - l'attribution de postes de travail, notamment dans le cadre des programmes de résorption du chômage.

ULB Avant-propos

Avant-propos : les politiques publiques

- L'objectif = dégager les tendances significatives des politiques publiques depuis les années '70 par rapport au secteur non marchand
- Attention particulière aux effets des politiques de l'emploi et de résorption du chômage
- L'analyse porte également sur les décisions politiques significatives prises dans tel ou tel sous-secteur du non marchand en matière d'encadrement et de subventionnement des différents sous-secteurs du non marchand.

ULB Avant-propos

Avant-propos : les politiques publiques

- Le découpage historique des politiques publiques tel qu'il est opéré dans l'ouvrage de Dryon et Krzeslo (2000) est respecté.
- Trois périodes différentes qui se chevauchent en partie:
 - Première période (fin '70 et début '80) : Début de la crise économique : aide au secteur non marchand par la création d'emplois nouveaux.
 - Deuxième période ('80 et début '90) : Les années d'austérité; spécialisation du non marchand dans l'insertion sociale; catégorisation des publics-cible du non marchand.
 - Troisième période ('90) : La rigueur budgétaire : l'aide à l'emploi par les réductions de cotisations sociales et l'activation des allocations sociales.

ULB Avant-propos

Avant-propos : les politiques publiques

- 2000: perspectives économiques et sociales plus favorables
- Réorientation de l'intervention des pouvoirs publics vis-à-vis du secteur non marchand ?
- Comment s'est répercutée la nouvelle crise déclenchée en 2008 sur ce secteur ?
- Ces développements récents seront analysés par quelques uns d'entre vous dans leur travail de groupe.

ULB Avant-propos

Avant-propos: la dimension européenne

- Variation terminologique
 - "secteur non marchand" ou, plus brièvement "non-marchand": Belgique francophone.
 - "économie sociale": France et Belgique (aussi bien du côté francophone que néerlandophone).
 - "troisième secteur", dont le contenu était à l'origine plus restreint que celui d'économie sociale, lui est aujourd'hui pratiquement équivalente.
 - "non profit sector": pays anglo-saxons
 - "quartaire sector": Belgique néerlandophone et Pays-Bas.

ULB Avant-propos

Avant-propos: la dimension européenne

- Complexité du champ et difficultés terminologiques → La position de l'UE = ambiguë.
- En écho aux efforts francophones pour restaurer la notion d'économie sociale, la CE a créé, dès les années 1980, une DG dédiée à l'économie sociale.
- Dotée d'une légitimité et de moyens limités, cette DG est restée marginale jusqu'à sa suppression dans les années 1990.
- Ses activités ont été formellement intégrées à la DG consacrée aux PME.
- Ce changement de responsabilité institutionnelle atteste d'une visibilité réduite au regard des enjeux économiques.

ULB Avant-propos

[Avant-propos: la dimension européenne]

- Mais, le regain associatif a engendré une ouverture de la DG « *société de l'information* » vers les associations.
- Des structures permanentes comme le « *Forum consultatif européen sur l'environnement* » ou des événements comme la « *première convention de la société civile* » organisée en 1999 par le Conseil économique européen tentent d'amorcer un « *dialogue civil* ».
- On ne parle pas d'économie mais d'associations, voire de société civile ou d'organisations non gouvernementales.

ULB Avant-propos

[Avant-propos: la dimension européenne]

- La CE s'est plus intéressée à l'enjeu social représenté par le tiers secteur, l'économie sociale ou l'économie solidaire.
- Initiatives pour exploiter le potentiel de création d'emplois.
- Cette reconnaissance du point de vue social émane d'un long processus initié par le Livre blanc « *Croissance, compétitivité, emploi : les défis pour entrer dans le XXIe siècle* » présenté par Jacques Delors en 1993 et qui mettait l'accent sur la réponse à de nouveaux besoins offrant des gisements d'emplois.
- Analyse des dynamiques socio-économiques par lesquelles ces « *nouveaux gisements d'emplois* » avaient déjà commencé à être concrétisés.

ULB Avant-propos

[Avant-propos: la dimension européenne]

- Approche innovante des initiatives locales de développement et d'emploi
- 19 domaines situés dans 4 grands secteurs d'activités:
 - les services de la vie quotidienne ;
 - les services d'amélioration du cadre de vie ;
 - les services culturels et de loisirs ;
 - les services d'environnement.
- Par la suite, la CE a poursuivi une démarche de valorisation des initiatives locales destinée à activer la réflexion et l'action dans ce domaine.
 - ➔ reconfiguration des fonds structurels et opération-pilote de la DG « *emploi* » sur le « *tiers système* ».

ULB Avant-propos

[Avant-propos: la dimension européenne]

- Le caractère multi-dimensionnel des expériences handicapé encore largement leur reconnaissance pleine et entière
- Dans ce domaine, comme dans bien d'autres (la politique, l'éducation, le droit...) l'élaboration d'un langage commun au niveau européen ne peut être que le fruit de longs débats.
- Les termes d'économie sociale ou de tiers secteur ont été plus facilement repris parce qu'ils peuvent être délestés de la dimension politique constitutive de l'économie solidaire (économie plurielle versus économie de marché).

ULB Avant-propos

Avant-propos: la dimension européenne

- Conférence économie sociale, 2011, Bruxelles
 - La présidence belge souhaite souligner l'importance de prendre en compte l'économie sociale de manière transversale et intégrée dans les dispositions adoptées au niveau européen, notamment la Stratégie EU 2020.
 - L'économie sociale propose des réponses en matière d'insertion des personnes précarisées, notamment dans le cadre de l'inclusion active, mais également en matière de lutte contre la pauvreté et la réintégration des personnes défavorisées dans la société.

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

- Tendances significatives des politiques publiques des 40 dernières années par rapport au secteur non marchand, pas un panorama complet des décisions prises par les différents niveaux de pouvoirs compétents.
- Comme l'indiquent les partenaires sociaux du secteur socioculturel francophone dans un texte récent signé en commun : « *Le volume de l'emploi lui-même est difficile à appréhender avec précision tant le secteur est hétérogène et le nombre de ministères de tutelle important; à cette complexité de références en matière de pouvoirs de tutelle, s'ajoute le manque de transparence dans le cadastre des programmes de résorption du chômage dévolus au secteur ainsi que la difficulté d'identification des emplois sur fonds propres* »

Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

- Attention particulière aux effets des politiques de l'emploi et de résorption du chômage et examen d'autres décisions politiques significatives prises dans tel ou tel sous-secteur du non marchand.
- → deux approches :
 - les politiques d'emploi et de résorption du chômage ;
 - les décisions essentielles des pouvoirs publics en matière d'encadrement et de subventionnement des différents sous-secteurs du non marchand.
- Ces deux aspects se combinent dans la période examinée, qui va du milieu des années '70 à aujourd'hui.

Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

- Cet historique se base sur les déclarations d'investiture des gouvernements ainsi que sur les mesures qui ont été prises par la suite par les gouvernements.
- Le terme « non marchand » n'apparaît qu'en filigrane avant les années 80. Nous nous sommes donc attachés aux chapitres des déclarations gouvernementales qui traitent de la santé, de la formation, de l'action sociale, du secteur socio-culturel, etc.
- À cela s'ajoute la description d'une série de réalisations des gouvernements, c.-à-d. de mesures concrètes ayant eu une influence sur le développement du secteur non marchand.

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

- Le paradoxe de l'objet de ce séminaire consacré aux politiques publiques, c'est que l'État belge n'a pas la puissance qui prévaut par exemple en France. Il joue davantage l'arbitre et le greffier entre les différents protagonistes.
- Citation de P. Delwit, J.-M. De Waele et P. Magnette (1999)

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

- Cette introduction théorique au séminaire conserve sa pertinence, puisque
 - si arbitre il y a, il s'agit d'un arbitre qui imprime fortement sa marque sur le non marchand
 - à cause de la crise économique et les contraintes internationales, l'État est intervenu fermement.
- Depuis les années '70, deux processus :
 - des déplacements d'activités auparavant prises en charge par les pouvoirs publics et la sécurité sociale vers le secteur non marchand et marchand privé;
 - le développement au sein du secteur non marchand privé d'activités nouvelles à caractère collectif.

Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Introduction

- Nous avons adopté le découpage historique des politiques publiques de Dryon et Krzeslo (2000).
- Trois périodes différentes qui se chevauchent en partie:
 - Première période (fin '70 et début '80): Début de la crise économique: aide au secteur non marchand par la création d'emplois nouveaux.
 - Deuxième période ('80 et début '90): Les années d'austérité; spécialisation du non marchand dans l'insertion sociale; catégorisation des publics-cible du non marchand.
 - Troisième période ('90): La rigueur budgétaire: l'aide à l'emploi par les réductions de cotisations sociales et l'activation des allocations sociales.
 - Quatrième période (1999-2010): retour de la croissance, nouvelle coalition politique, nouvelle crise en 2008: impact sur le non marchand?

Le contexte: le début des années '70

- Le gouvernement G. Eyskens V (21/01/1972 - 23/11/1972; coalition tripartite : sociaux-chrétiens néerlandophones et francophones – socialistes)
 - La déclaration gouvernementale indique que « *la première tâche est de libérer l'homme des contraintes matérielles, de la misère, de l'incertitude du lendemain* ».
 - On ajoute qu'elle « *est largement réalisée. Nous devons la parachever. Mais pour tous ceux qui, aujourd'hui, ont atteint un niveau de vie suffisant, pour tous ceux qui demain l'atteindront, pour tous ceux qui commencent à jouir de loisirs et qui, demain, en auront davantage, il reste à les rendre aptes à la bonne utilisation de cette liberté* ».

[Le gouvernement G. Eyskens V]

- Il faut « *favoriser l'intégration des jeunes dans la société* ». Cette intégration dépend d'un système de valeurs qui ne soit pas « *axé exclusivement sur la recherche du profit personnel et la quête d'un bonheur égoïstement individualiste* ».
- On parle de fléchissement conjoncturel de l'économie, mais « *pour relancer (celle-ci), le Gouvernement compte utiliser une série de moyens* :
 - *encouragements à la formation professionnelle et au maintien de l'emploi;*
 - *politique de sauvegarde du pouvoir d'achat et de mobilisation des moyens financiers ;*
 - *réalisation des programmes d'investissements déjà arrêtés auparavant (dans le cadre du 3^e plan pluriannuel) »*

[Le gouvernement G. Eyskens V]

- En ce qui concerne le progrès social, celui-ci « *postule un équilibre entre les avantages que retirent de la prospérité économique ses bénéficiaires directs et les interventions de la collectivité en faveur de ceux qui peuvent seulement compter sur (la collectivité) pour participer au bien-être* ».
- Parmi d'autres objectifs énumérés dans ce programme, le Gouvernement entend promouvoir la protection de la jeunesse, l'aide aux handicapés, et la réforme des institutions sociales en vue d'un meilleur service. Il veillera également à l'amélioration du sort des familles, de la condition des travailleurs et du statut de la femme dans la société. Il aura une action coordonnée en faveur du troisième âge.

[Le gouvernement G. Eyskens V]

- La santé forme un des chapitres les plus importants de la politique sociale: « *Les réformes proposées tendront à une meilleure dispensation des soins, par un fonctionnement coordonné des diverses formes de la médecine, par une organisation adéquate de la médecine préventive, par un meilleur équipement hospitalier, le tout assorti d'un contrôle plus étroit des coûts* ».
- Enfin, « *l'élargissement des loisirs conduit naturellement à l'aspiration d'une vie culturelle plus intense et plus active. Celle-ci se développera en liaison avec l'accroissement du savoir. Un système d'éducation permanente, largement ouvert, devra permettre à chacun de recevoir la formation qui lui convient et d'accéder à une vie culturelle active que des loisirs rendent à la fois possible et nécessaire. (...)* »

[Le gouvernement G. Eyskens V]

- « *La politique de la jeunesse que le Gouvernement entend mener ne se bornera pas aux aspects d'enseignement et de culture; elle s'étendra à tous les domaines de la vie auxquels la jeunesse est intéressée et auxquels elle doit pouvoir participer* ».

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Prologue: le contexte: le début des '70

[Le gouvernement Leburton I]

- Le gouvernement Leburton I (26/01/1973 - 23/10/1973 ; coalition pentapartite : socialistes - sociaux-chrétiens néerlandophones et francophones - libéraux néerlandophones et francophones)
 - La déclaration gouvernementale rend hommage « *aux Gouvernements précédents qui ont changé le visage du pays en le dotant d'une infrastructure économique et technique. Nous pensons - dit la déclaration - qu'il est temps qu'un effort semblable se concrétise désormais dans le secteur social et culturel. En effet, chacun ressent à présent que les équipements collectifs sont des besoins prioritaires. (...)*
 - *À cet égard, le Gouvernement alimentera par des dotations suffisantes les fonds des constructions hospitalières et sociales. Il développera aussi les infrastructures destinées à l'accueil et à l'hébergement des jeunes enfants, à celui des personnes âgées et handicapées, de même que les infrastructures culturelles et il mènera une politique active de rénovation urbaine et de logement social ».*

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Prologue: le contexte: le début des '70

[Le gouvernement Leburton I]

- Il est question, pour la première fois aussi nettement, d'une « *politique d'ensemble en faveur de l'amélioration de l'environnement en s'efforçant de concilier les impératifs de la croissance économique et le droit fondamental de tous les citoyens de jouir d'un meilleur environnement et d'une meilleure qualité de vie* ».

[Le gouvernement Tindemans I]

- Le gouvernement Tindemans I (25/04/1974 - 11/06/1974 ; coalition quadripartite: sociaux-chrétiens - libéraux)
 - La déclaration gouvernementale mentionne parmi les défis à relever pour la Belgique « *la menace de voir, en automne, à nouveau se développer le chômage à la suite de la crise de l'énergie et de l'augmentation des prix des matières premières sur les marchés mondiaux* ».
 - C'est une des dernières fois qu'une déclaration gouvernementale met l'accent sur la fonction planificatrice de l'État et son rôle de contrôle des secteurs de l'activité économique.

[Le gouvernement Tindemans I]

- Le gouvernement indique en effet que « *pour placer davantage l'économie au service de l'homme, il faudra viser à un contrôle accru des pouvoirs publics sur les secteurs de base, à une planification démocratiquement concertée, ainsi qu'à une vie économique jusqu'au niveau de l'entreprise* ». Le « *centre de gravité* » d'une « *infrastructure économique équilibrée* » sera « *déplacé vers les investissements qui améliorent la qualité de la vie* ».
- « *Dans le domaine de la prévoyance et de la sécurité sociales, (...) la préoccupation prioritaire du Gouvernement ira vers les moins favorisés afin de mieux les intégrer dans la société : (...) handicapés, invalides, malades de longue durée, personnes qui passent à travers les mailles de la législation sociale, habitants de taudis ou d'habitations insalubres, travailleurs immigrés et habitants de pays en voie de développement. Tous ont droit à un effort accru des pouvoirs publics* ».

[Le gouvernement Tindemans I]

- En matière de santé publique, les priorités sont une action plus efficace en matière de médecine préventive et une meilleure planification de la mise en place des établissements de soins, « *avec priorité pour les besoins les plus urgents, tels que ceux des malades de longue durée et des malades mentaux, des personnes âgées, des handicapés, etc.* ». Le tout allant de pair avec une « *organisation judicieuse des soins à domicile* ».
- « *Enfin, le Gouvernement veut compléter les initiatives prises antérieurement en rendant possible un minimum vital décent pour ceux qui ne peuvent se procurer des moyens d'existence suffisants* ».

[Le gouvernement Tindemans II]

- Le gouvernement Tindemans II (11/06/1974 - 04/03/1977 ; coalition pentapartite : sociaux-chrétiens néerlandophones et francophones - libéraux néerlandophones et francophones - Rassemblement Wallon)
 - Dans la déclaration gouvernementale on voit apparaître la notion de « *politique active d'emploi* ». Ce terme est associé à celui de « *reconversion professionnelle* » : « *Une politique active d'emploi et de reconversion professionnelle sera poursuivie* ».

Première période (fin '70) : l'aide aux « taches d'intérêt collectif » par la création d'emplois nouveaux

- Le gouvernement Tindemans IV (03/06/1977 - 11/10/1978; coalition pentapartite : sociaux-chrétiens néerlandophones et francophones - socialistes - FDF – Volksunie)
 - La déclaration commence par parler de « *l'appauvrissement qui nous menace* ». Par rapport à cela, « *la stimulation de l'activité économique et la promotion de l'emploi auront incontestablement une répercussion positive sur les finances publiques. Néanmoins, un retour immédiat à l'équilibre budgétaire ne peut être envisagé au moment où une relance s'avère encore nécessaire* ».

Le gouvernement Tindemans IV Politique d'emploi

- La lutte contre le chômage = « *une priorité absolue* ».
- La résolution du problème du chômage appartient à la fois au secteur privé et aux pouvoirs publics : « *La réalisation du plein emploi appelle la mise en œuvre à la fois de l'initiative privée (...) et de l'initiative publique qui, sur pied d'égalité et moyennant des conditions de concurrence loyale, doit contribuer au renforcement et au renouvellement de nos structures industrielles* ».
- Pour cela, les moyens utilisés seront les primes à l'emploi, les stages, l'accroissement du nombre de chômeurs mis au travail par la création d'un « *cadre spécial temporaire* », et le développement de la formation professionnelle dans les métiers où « *existe une pénurie de main-d'œuvre* ».

Le gouvernement Tindemans IV

Politique d'emploi (suite)

- Extension du champ d'application du dispositif des **Chômeurs mis au travail – 1977**. Ce dispositif existait depuis 1963. En 1977, l'affectation des chômeurs mis au travail au profit des établissements d'enseignement, d'ASBL actives dans le domaine social, humanitaire et culturel et des sociétés de logement social est rendue possible.
- La Loi-programme de l'automne 1977 crée un **Cadre Spécial Temporaire** afin de permettre l'engagement, pour des travaux d'utilité publique ou sociale, de 25.000 personnes qui doivent être chômeurs complets indemnisés. Le dispositif est destiné à aider les institutions publiques pour des « *tâches présentant un intérêt d'ordre collectif* » sans que les critères de ce qu'est l'intérêt collectif soient davantage précisés.

Le gouvernement Tindemans IV

Politique d'emploi (suite)

- Le critère de sélection des projets est la nouveauté en fonction de l'utilité publique ou sociale.
- L'activité doit aussi avoir un aspect exceptionnel, à la différence, plus tard, du caractère permanent des projets TCT (Troisième Circuit de Travail).
- Le régime est entièrement financé par l'ONEM (l'employeur). Le travailleur occupé est donc lié par un contrat de travail mais reste inscrit à l'ONEM comme demandeur d'emploi.
- La rémunération est égale au salaire de base octroyé à un agent ayant la même qualification mais le CST ne voit pas son ancienneté comptabilisée.
- Le CST, prévu pour 1 an, sera prorogé pendant plus de 10 ans.

Le gouvernement Tindemans IV

Politique d'emploi (suite)

- **Stage des jeunes – 1977:** Extension à une partie du secteur public (l'enseignement et les Centres PMS)
- Le dispositif du stage des jeunes avait été mis en place par la loi du 30 mars 1976 relative aux mesures de redressement économique (Gouvernement Tindemans II). Depuis lors couramment appelé 'stage ONEM', « *le régime du stage des jeunes a été conçu dans le but de résorber le chômage des jeunes en leur permettant d'acquérir, après la fin de leurs études, une formation pratique dans le cadre d'une entreprise ou d'une administration et de faciliter ainsi leur insertion future dans la vie professionnelle* ».
- Il subsistera jusqu'à l'instauration le 1er avril 2000 du Contrat de Premier Emploi, dit « *Plan Rosetta* ».

Le gouvernement Tindemans IV

Politique d'emploi (suite)

- Le pourcentage de stagiaires à engager - 2 % au départ - est passé par la suite à 3 %.
- Par la suite, dans la seconde moitié des années '80, d'autres mesures relatives au champ d'application du stage des jeunes seront prises. Le secteur non marchand sera particulièrement concerné par cet élargissement du champ d'application.

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Première période (la fin des années '70)

[Le gouvernement Tindemans IV]

Politique sociale

- La politique sociale reprend des éléments couramment cités dans les déclarations antérieures: liaison des prestations sociales au bien-être, pensions augmentées, minimum vital amélioré, harmonisation du statut des handicapés physiques et mentaux,
- « *Le transport en commun, le logement social, les institutions médico-sociales d'aide familiale et de soins en faveur du troisième âge prennent place dans la liste des priorités de ce Gouvernement* ».

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Première période (la fin des années '70)

[Le gouvernement Tindemans IV]

Politique de santé

- « *En ce qui concerne la politique de santé, l'accent sera mis sur l'éducation sanitaire, une meilleure organisation de la médecine préventive, une organisation plus rationnelle des soins assortie d'un contrôle qualitatif et quantitatif, un planning rigoureux des institutions hospitalières et des équipements lourds, un contrôle efficace des prix des médicaments et des spécialités pharmaceutiques* ».
- Enfin, on se fixe l'objectif « *de soumettre à un examen approfondi l'ensemble du système (de la sécurité sociale, NDLR), et tout particulièrement l'assurance maladie-invalidité* ».

[Le gouvernement Martens I]

- Le gouvernement Martens I (03/04/1979 - 16/01/1980 ; coalition pentapartite : sociaux-chrétiens néerlandophones et francophones – socialistes néerlandophones et francophones - FDF)
- Une mesure est intéressante parce qu'elle est caractéristique du développement du concept de « non marchand »: le **Plan De Wulf (1979)**.
- Il s'agit d'un système de primes dites de réadaptation ou d'adaptation qui auparavant était destiné au secteur privé, mais qui s'applique désormais aussi aux « *entreprises sans finalité industrielle et commerciale et aux institutions de soins et d'hébergement* ».

[Le gouvernement Martens I]

- Ces primes sont octroyées par l'État en cas d'engagement par l'entreprise dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée
 - d'un chômeur complet indemnisé,
 - d'un jeune chômeur,
 - d'un stagiaire occupé dans l'entreprise depuis 12 mois, ou
 - d'un travailleur occupé comme CST.
- Les « *entreprises sans finalité industrielle et commerciale et les institutions de soins et d'hébergement* » ne sont exclues que « *de manière relative* » du bénéfice de la mesure. Elles peuvent demander une levée de l'exclusion « *si elles peuvent prouver ne pas exercer leur activité en concurrence avec le secteur public, et n'avoir bénéficié ni de dispositions relatives au Cadre Spécial Temporaire, ni de subsides de fonctionnement à charge du Trésor* ».
- Le secteur public est exclu du bénéfice de la mesure.

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Première période (la fin des années '70)

[Le gouvernement Martens I]

- Notion de concurrence avec le secteur public. Le concept des « entreprises du non marchand » est vu en comparaison non pas avec le secteur privé, mais avec le secteur public.
- Ce qui sous-tend cette problématique est le résultat d'une tension ou d'un compromis entre le courant socialiste, favorisant le service public, et le pilier social-chrétien, lié à de nombreuses institutions de soins privées et davantage porteur de la conception de la subsidiarité de l'action publique par rapport à l'initiative du secteur associatif.

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Première période (la fin des années '70)

[Le gouvernement Martens I]

- **La révision constitutionnelle de 1980**
 - Il appartiendra essentiellement aux Communautés et aux Régions de définir la politique sociale.
 - La révision constitutionnelle de 1980 aura, comme plus tard celle de 1991, des conséquences importantes sur la structuration et le financement du secteur non marchand.
 - Révision de 1970: autonomie culturelle
 - Révision de 1980: « *matières personnalisables* ».
 - J. Brassinne indique que « *par matières personnalisables, il faut entendre celles qui, par leur nature, sont liées à la vie des personnes et à leurs relations avec certains services publics* ».
 - ➔ l'enseignement, la formation professionnelle, les politiques sociales et de la santé (à l'exception de ce qui est lié à la sécurité sociale).

Deuxième période (années '80): politiques d'austérité et spécialisation du non marchand

- Le gouvernement Martens IV (22/10/1980- 02/10/1981 ; coalition quadripartite: sociaux-chrétiens - socialistes)
 - La déclaration met l'accent sur: le plan de redressement économique, la modération salariale pour promouvoir l'emploi, l'assainissement de la sécurité sociale : « *le souci de promouvoir les emplois nouveaux et de freiner la diminution des emplois existants a conduit le Gouvernement à proposer l'introduction d'une modération réelle des revenus dans tous les secteurs, y compris les revenus des professions libérales, des indépendants et des mandats politiques et publics* ».
 - Pour ce qui est de la sécurité sociale, une série d'allocations sont majorées et simultanément est annoncé un plan de « *redressement financier dans les domaines du chômage, des pensions, de l'assurance maladie-invalidité, ainsi que du statut social des indépendants* ».

Le gouvernement Martens V

- Le gouvernement Martens V (17/12/1981 - 14/10/1985 ; coalition quadripartite : sociaux-chrétiens – libéraux)
 - La déclaration marque le tournant vers une politique d'austérité. Celle-ci aura de profondes répercussions sur les services à la population, que ceux-ci soient publics ou privés.
 - X. Mabile indique que la nouvelle coalition « *a recouru à la technique dite des 'pouvoirs spéciaux', les lois attributives de pouvoirs spéciaux habilitant le gouvernement à intervenir, dans un délai déterminé et dans les matières que cette loi énumère, par voie d'arrêtés royaux délibérés en conseil des ministres. (...)*

Le gouvernement Martens V

- La déclaration mentionne des « *mutations profondes, (...) en raison des hausses répétées des prix pétroliers et de la nouvelle répartition internationale de la technologie, du travail et de la croissance entre pays riches, pays d'ancienne industrialisation, et pays en voie de développement* ». Le bien-être est « *très largement menacé. (...) Devant la montée des périls, c'est le devoir du Gouvernement de sortir des sentiers battus et de mener une nouvelle politique (...) avec une particulière attention pour ceux qui sont le plus menacés par la crise* ».
- Les aspects principaux de la politique de redressement seront :
 - la compression de tous les coûts de production,
 - la réduction progressive du déficit budgétaire,
 - l'attractivité de la Belgique au point de vue fiscal,
 - la modification temporaire des modalités de liaison des salaires à l'indice des prix.
- Pour atteindre ses objectifs, le Gouvernement demande au Parlement des pouvoirs spéciaux jusque fin 1982.

Le gouvernement Martens V

Politique d'emploi

- Un plan particulier visant à l'emploi des jeunes
- Un troisième circuit de travail pour les chômeurs de longue durée.

Politique sociale

- La « *volonté formelle* » de sauvegarde de la sécurité sociale est affirmée.

Politique de santé

- L'accent est mis sur l'aspect préventif et l'égalité d'accès aux soins de santé.
- Une « *programmation stricte* » des services de santé, avec diminution sélective du nombre de lits d'hôpitaux.

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Deuxième période (les années '80)

[Le gouvernement Martens V]

Politique de santé (suite) Les hôpitaux

- La fermeture d'hôpitaux est encouragée par des primes de fermeture
→ fusions ou transferts, financements privés ou particuliers.
- Note Politique de 1983: objectifs:
 - limiter l'appareillage technique,
 - réduire les prestations techniques,
 - imposer une modération des actes médicaux aux médecins,
 - intégrer les prestations techniques ainsi que la kinésithérapie dans le prix de la journée d'hospitalisation.
- En matière d'hôpitaux plus précisément: objectifs:
 - bloquer le nombre de lits
 - freiner l'hospitalisation par les mesures suivantes:
 - aide urgente à domicile,
 - soins de santé primaires,
 - encouragement aux formes alternatives de soins,
 - regroupement des hôpitaux fournissant les mêmes soins.

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Deuxième période (les années '80)

[Le gouvernement Martens V]

Politique de santé (suite) Les hôpitaux

- Le Ministre met ses intentions en application dans un plan qui fait partie du Plan pluriannuel d'austérité pour 1984-1986 et qui s'articule autour de 3 mesures s'appliquant aux hôpitaux :
 - une modération de 0,5 % du prix de journée, affectée à la création de nouveaux emplois dans les hôpitaux;
 - l'engagement de CST et de TCT et 'FBIE secteurs sociaux' (Fonds Budgétaire Interdépartemental de l'Emploi), mesure destinée à promouvoir l'emploi dans les hôpitaux, les maisons de repos et de soins, etc.
 - la promotion du temps partiel en vue de la redistribution du travail disponible: un système de primes octroyé à l'hôpital embauchant un chômeur, à condition que 10 % du personnel travaille à temps partiel → démarrage du développement du temps partiel dans le secteur non marchand.

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Deuxième période (les années '80)

Le gouvernement Martens V

Politique de santé (suite)

Les soins et services extra-hospitaliers

- Création des maisons de repos et de soins (MRS) par une série d'AR, avec soins infirmiers et paramédicaux (AR 12/4/1984).
- Développement du secteur des soins à domicile étant donné l'utilisation irrationnelle des services de gériatrie et de revalidation dans les hôpitaux (indice G et R) et pour les longs séjours (indice V) créés en 1964. Les gens y transitaient sans nécessité pour aller ensuite en maison de retraite, probablement à cause du niveau de remboursement du séjour dans ces services. Par ailleurs, les maisons de retraites pour les semi-valides étaient en nombre insuffisant et manquaient de personnel.

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Deuxième période (les années '80)

Le gouvernement Martens V

Politique de santé (suite)

Les soins et services extra-hospitaliers

- Il faut maîtriser le nombre d'établissements hospitaliers et tenir compte des problèmes de santé croissants dus au vieillissement de la population. Le but est de maintenir les personnes le plus longtemps à leur domicile et seulement après chercher un milieu de substitution proche du milieu familial.
- Les maisons de repos et de soins et les services G et R des hôpitaux ne doivent accueillir que des personnes non soignables ailleurs et de plus de 75 ans.
- Les MRS doivent posséder des équipes avec médecin coordinateur, kinésithérapeute, ergothérapeute, infirmière, logopède, diététicien et travailleurs sociaux.
- Les services V qui servent à succéder aux services R seront reconvertis en lits de maison de repos.

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Deuxième période (les années '80)

[Le gouvernement Martens V]

Politique de santé (suite) L'aide à domicile

- L'aide à domicile se développe dans le contexte de différentes logiques :
 - intérêts particuliers ou locaux (pour l'utilisateur, le maintien à domicile garantit l'autonomie personnelle).
 - logiques économiques (le système est moins coûteux pour la collectivité, les services d'aide à domicile créent de nouveaux emplois),
 - L'argument professionnel (approche médicale et paramédicale: légèreté de l'infrastructure et caractère préventif de ces mesures)
 - logique sociale,...
- Difficultés dues à la complexité des institutions établies, aux intérêts particuliers des professions et aux diverses appartenances idéologiques

ULB Partie I: Les politiques publiques depuis les années '70: Deuxième période (les années '80)

[Le gouvernement Martens V]

Politique de santé (suite) L'aide à domicile

- Prise en charge à domicile → il faut changer les règles de remboursement INAMI et accepter la pluridisciplinarité.
- L'aide à domicile est privée, et donc redoute une intervention des pouvoirs publics. En outre, les services publics refusent de collaborer avec des privés.
- S'y ajoute le poids de la 'polarisation' politique: des options différentes sont choisies, selon le réseau, selon qu'on possède ou pas des hôpitaux ou des maisons de repos.
- Statuts professionnels et règles administratives: spécificités de chaque profession en termes de tâches et de mode de paiement.
- Choix entre approches particulières (paramédicale (soins à domicile), psychologique (santé mentale), sociale (aide sociale à domicile)) ou tentative d'intégration → opposition entre expérience pluraliste ou de pilier, entre public ou privé, entre centralisation hiérarchique ou décentralisation locale, etc.

Le gouvernement Martens V

Politique de santé: conclusion

- A partir des '80: les secteurs de santé en « *expansion contrastée* » :
 - verticalement
 - en amont vers le préventif,
 - en aval dans l'accompagnement de l'allongement de la vie ;
 - horizontalement dans la santé mentale, les relations humaines, la gestion du corps, les toxicomanies, etc.
- Amplification des enjeux financiers
- Durant les années '80, les pouvoirs publics restructurent le secteur de la santé et allègent la sécurité sociale par
 - leurs décisions d'ordre budgétaire,
 - les modifications des normes de lits hospitaliers,
 - la transformation des services V en MRS,
 - l'encouragement aux soins et à l'aide à domicile.
- Transfert fonctions Etat → secteur privé, marchand et non marchand.
- Les pouvoirs publics suscitent de nouveaux marchés dans le secteur des services collectifs par leurs choix budgétaires et normatifs.

Le gouvernement Martens V

Politique de l'enseignement

- L'enseignement est géré par deux ministres de l'Éducation nationale (un néerlandophone et un francophone) jusqu'en 1989
- L'autonomisation des institutions scolaires est prônée: « *la responsabilité financière et pédagogique de toutes les communautés scolaires locales et des établissements sera sensiblement renforcée dans le respect des normes en matière d'horaires et de budget* ».
- 1984: mesures d'austérité ~ 2.5% de la masse salariale:
 - augmentation des prestations,
 - réduction du cadre dans l'enseignement secondaire,
 - externalisation de l'entretien des bâtiments